

Mardi 21 Mars 1902



PARIS, VIII
5, rue Bayard, 5,
Téléphone 1.614.30 - 324.45

DE ROUBAIX-TOURCOING
24, Grande-Rue, 24

15, rue d'Angleterre, 15,
Téléphone 1.672

LA LOI FALLOUX

Ce que coûterait sa suppression

En fait, la loi Falloux n'existe plus. Ce qu'on s'obstine à nommer ainsi n'est qu'un ensemble de législation faite de pièces et de morceaux, sous laquelle s'abrite l'enseignement secondaire plus ou moins libre.

Or, c'est cette législation, dernier vestige de nos libertés, que les ministériels ont juré d'abolir, s'ils reviennent à la Chambre.

Il l'ont annoncé par un vote formel sur l'initiative toute maçonnique du F. Brissot, et leurs journaux font de cette suppression un des deux points fondamentaux de leur programme électoral.

Ce n'est donc pas nous qui le disons, c'est eux-mêmes qui le déclarent au pays avec une franchise dont il faut leur savoir gré : si vous renvoyez à la Chambre les fidèles du ministre Waldeck-Millierand c'en sera fait de tous les collèges libres de France.

Cela vous laisse froid ? Ce nouveau et formidable péril de la liberté n'a-t-il pas votre libéralisme ?

Voyons si les chiffres de la carte à payer ne feront pas tout au moins vibrer les cordes de votre âme de contribuable. Oui, voyons les chiffres.

En 1900, l'enseignement secondaire en France comptait en tout 187 186 élèves. Sur ce nombre global, les lycées et collèges de l'Etat figuraient pour 86 821 élèves.

Les établissements libres laïques pour 9726 élèves ; Les établissements libres ecclésiastiques pour 67 843 élèves ; Et les Petits Séminaires pour 28 497 élèves. Soit au total : 100 865 jeunes gens élevés sans qu'il en coûte un sou à l'Etat.

Laissons pour le moment de côté les Petits Séminaires. Il nous reste que l'enseignement secondaire libre — tant laïque qu'ecclésiastique — comprend un effectif de 77 000 élèves dont l'éducation revient à la Chambre, une majorité waldeckiste.

Or, combien dépense actuellement l'Etat pour ses 86 000 élèves ? Le budget de l'Instruction publique, toujours pour l'année 1900, affectait à l'enseignement secondaire des garçons la jolie somme de 20 921 744 francs.

Mais cette somme ne constitue que les 44 % de ce que coûte cet enseignement aux contribuables, car les départements et les communes supportent 56 % de sa dépense totale.

C'est donc, en chiffres ronds, une somme de 44 millions que l'impôt doit fournir chaque année pour payer les frais d'études des 86 000 élèves des lycées et collèges de l'Etat.

Supprimons la loi Falloux et ajoutons à ces 86 000 élèves de l'enseignement officiel les 77 000 élèves de l'enseignement libre, ne voit-on pas que la dépense sera presque doublée ?

En tenant largement compte de la différence, on peut affirmer qu'au bas mot c'est à 75 millions que s'élèvera chaque année le budget de l'enseignement secondaire.

Par conséquent, la suppression si bruyamment annoncée de la loi Falloux coûtera chaque année aux contribuables au moins 31 millions de francs.

Avis aux électeurs ! Mais ce n'est pas tout. Pour recevoir ces 77 000 nouveaux élèves, vovés à l'enseignement libre, l'Etat devra agrandir ses locaux et en créer de nouveaux.

Le mouvement & l'argent

M. Waldeck-Rousseau n'a pas seulement calomnié les quêtes électorales, en prétendant qu'elles avaient pour objet de rompre la France ; il a encore fait calomnier l'individu, le mouvement électoral, en enjoignant à l'un de ses hommes de lettres, qui a adopté le genre romanesque, de rabaisser à une débauche de déshonneur national son œuvre de séparation.

Je voudrais que l'ironiste amer eût pu assister aux innombrables réunions qui ont eu lieu avant-hier et hier, sinon sur tous les points, du moins dans toutes les régions du territoire ; je voudrais qu'il eût entendu les acclamations qui ont salué les divers orateurs, je l'aurais voulu près de nos amis au Havre, pendant que M. Proux parlait ; son amertume d'enfant peut-être acru, mais son ironie fût tournée stirement à ce qu'on appelle le rire jaune.

Il n'aurait pas pu dire, après cette épreuve, que le mouvement est superficiel, que les auditeurs des réunions sont des « ducs » ou des « marquis » ; il aurait vu, en effet, toutes les classes de la société fraternellement réunies dans un même esprit et dans un même but ; il aurait vu le peuple, le vrai peuple — le peuple qui en a assez d'être dupé, — il l'aurait vu rayonnant de l'espoir d'être délivré de ses durs et résolu à s'en délivrer lui-même.

L'Action libérale a elle seule lui offrirait bien des moyens de voir ; car elle avait multiplié ses réunions. Samedi, en effet, au Havre, M. Proux parlait deux fois : une fois dans l'après-midi aux dames, une fois, le soir, aux électeurs, et avec quel succès !

A Bar-sur-Seine, c'était M. Schwartz, avocat à la Cour de Paris, qui faisait acclamer l'Action libérale ; à Saint-Gaudens, c'était M. Lacombe, avocat à la Cour de Paris ; à Clermont-Ferrand, c'était M. Lenoir, avocat à la Cour de Lyon ; à Pantin, c'était M. Bourgeois, ancien magistrat ; à Paris (XII^e arrondissement), c'était M. Bazire, avocat à la Cour de Paris ; dans le IX^e arrondissement, c'était M. Rovedy, avocat à la Cour de Paris.

Dimanche, à Nîmes, M. Lerolle, député, applaudissait dans une réunion présidée par M. Savary de Beauregard, député. A Riom la conférence était de M. Chapoy, avocat à la Cour de Paris ; à Clermont (Loire), elle était de M. Baudouin, à Amiens, de M. Sureau ; à Villananche-de-Bourges, de M. Michel Joly, avocat à la Cour de Paris.

A Bordeaux et à Toulouse, l'Action libérale organise des conférences rue par rue. Dans les départements du Centre, du plateau central, des Alpes, des Pyrénées, plusieurs de ses conférenciers ont poussé le dévouement jusqu'à aller s'installer sur place jusqu'aux élections. Ils parcourront tous les cantons. Il en sera de même dans le Loiret, l'Eure-et-Loire, la Sarthe, etc.

Et vous croyez vraiment que ces hommes se dérangeraient ainsi de leurs occupations habituelles s'ils n'étaient pas appelés ? Et vous croyez que leur dévouement n'est pas une conséquence d'autres dévouements ?

D'autre part, M. Waldeck-Rousseau qui sait de sa propre expérience ce que valent les souscriptions, se demande où va le nôtre.

Il ne nous avouera pas où va le sien ; notre nous, nous proclamons hautement où il va. Il va à la campagne pour le salut de la France ; il va à la lutte contre l'arbitraire, le despotisme et la tyrannie ; il va à la lutte pour le triomphe de la justice et de la liberté ; il va à l'élection des hommes de foi et de probité contre les maçons et les sectaires ; il va à l'élection des hommes de mérite contre les nullités.

Vous trouvez, Monsieur Waldeck-Rousseau, que nous avons trop d'argent ? Nous n'en avons certainement pas assez, car, plus le mouvement s'accroît, plus les candidatures libérales sont sollicitées par le suffrage universel, plus elles se multiplient. Ainsi que l'a dit M. Proux au Havre, le pays ne désespère pas tant qu'il n'aura pas eu sa satisfaction ; après le premier pas on en fera un second, qui nous mènera toujours debout.

Aussi, quelque généreuse qu'ait été les souscriptions, il n'y a pas assez d'argent. Il

LE BILAN DE M. CAILLAUX

M. Caillaux a cherché une explication, une excuse au déficit. Il veut, à tout prix, atténuer devant le pays les effets désastreux de l'aveu qu'il a laissé échapper devant la Chambre.

On peut faire dire aux chiffres bien des choses en les truquant. C'est ce que les faits nous ont démontré. M. Caillaux a groupé les quatre dernières années budgétaires et il a fait ressortir un excédent d'un nombre respectable de millions.

Voici les chiffres que publie l'Officiel :

1896	excédent	90 986 478
1897	excédent	32 474 481
1898	excédent	69 560 337
1901	déficit	134 758 812

Législature excédent 233 779 174

Pourquoi quatre années ? Pourquoi pas dix, vingt, trente ? Est-ce que M. Caillaux a géré nos finances pendant toute la législature ? Les excédents de 1896 et de 1898 ne lui appartenant à aucun titre. Ceux de 1897 et de 1898 ne lui appartenant pas non plus, car ils ont été dépensés pour un autre exercice, celui de 1901. Or, cet exercice, son propre aveu, est en déficit de 134 millions.

Mais les chiffres qui figurent dans le tableau dressé par M. Caillaux sont tous faux. La vérité a été dite par le rapporteur du budget au Sénat, M. Antonin Dubost :

« Or, voit, que, sous la réserve des crédits supplémentaires qui pourraient encore être demandés, l'excédent total des dépenses sur les recettes s'élève en 1901 à 334 millions 912 973 francs... »

Mais M. Dubost s'est occupé également des exercices précédents et il a dressé un tableau où sont comparées les recettes normales et les dépenses totales des quatre années de la législature de M. Caillaux :

1896	moins-values	26 255 000
1897	moins-values	72 658 000
1898	moins-values	191 885 000
1901	moins-values	344 913 000

Législature moins-values 671 711 000

Le bilan de la législature se solda donc par un excédent de dépenses sur les recettes de 571 millions, dont 345 millions proviennent de l'exercice 1901.

LE BILAN DE M. CAILLAUX

M. Caillaux a cherché une explication, une excuse au déficit. Il veut, à tout prix, atténuer devant le pays les effets désastreux de l'aveu qu'il a laissé échapper devant la Chambre.

On peut faire dire aux chiffres bien des choses en les truquant. C'est ce que les faits nous ont démontré. M. Caillaux a groupé les quatre dernières années budgétaires et il a fait ressortir un excédent d'un nombre respectable de millions.

Voici les chiffres que publie l'Officiel :

1896	excédent	90 986 478
1897	excédent	32 474 481
1898	excédent	69 560 337
1901	déficit	134 758 812

Législature excédent 233 779 174

Pourquoi quatre années ? Pourquoi pas dix, vingt, trente ? Est-ce que M. Caillaux a géré nos finances pendant toute la législature ? Les excédents de 1896 et de 1898 ne lui appartenant à aucun titre. Ceux de 1897 et de 1898 ne lui appartenant pas non plus, car ils ont été dépensés pour un autre exercice, celui de 1901. Or, cet exercice, son propre aveu, est en déficit de 134 millions.

Mais les chiffres qui figurent dans le tableau dressé par M. Caillaux sont tous faux. La vérité a été dite par le rapporteur du budget au Sénat, M. Antonin Dubost :

« Or, voit, que, sous la réserve des crédits supplémentaires qui pourraient encore être demandés, l'excédent total des dépenses sur les recettes s'élève en 1901 à 334 millions 912 973 francs... »

Mais M. Dubost s'est occupé également des exercices précédents et il a dressé un tableau où sont comparées les recettes normales et les dépenses totales des quatre années de la législature de M. Caillaux :

1896	moins-values	26 255 000
1897	moins-values	72 658 000
1898	moins-values	191 885 000
1901	moins-values	344 913 000

Législature moins-values 671 711 000

Le bilan de la législature se solda donc par un excédent de dépenses sur les recettes de 571 millions, dont 345 millions proviennent de l'exercice 1901.

GAZETTE DU JOUR

LE GYMNASTE CAILLAUX

M. Caillaux Déficit était dimanche dans la Sarthe, à Bonnétable, pour présider la fête d'une Société de gymnastique.

On nous communique un programme de cette fête, où les talents variés de M. Caillaux en gymnastique sont heureusement mis en relief.

Nous copions servilement : N° 1. — Exercice varié d'assouplissement par M. Caillaux ; N° 2. — Barre fixe ministérielle par le même.

N° 3. — Le record du saut des prévisions budgétaires par le même N° 4. — Intermède par MM. les maires de l'arrondissement de Mamers, fraîchement décorés, palmés et poireautés.

Il y a aussi le tir aux pigeons (race contribuable), par une troupe de percepteurs, sous la direction de M. Caillaux, et la fête se terminait par une calbuse finale des mieux réussies.

On n'a pas précisément la défense républicaine triste à Bonnétable.

UN BON SERVITEUR

Le 12 mars dernier, s'éteignait pieusement à Gargès, à l'âge de 77 ans, M. Desiré Lionnet, successivement, sans interruption, enfant de chœur, chantre et organiste de la paroisse, depuis 1833. Pendant ces soixante-neuf années, il fut l'édifiant serviteur de Dieu et de son Eglise. A ses funérailles, assistaient la presque totalité des gens de la paroisse, MM. les curés des paroisses limitrophes et des chanoines des églises voisines.

LE PATRON DE LA LANTERNE

En citant samedi les grossesses que la Lanterne éructe à pleines volutes contre les catholiques français, nous arrîmes le désir de connaître le nom du directeur de ce journal.

En effet, depuis que Escroc Eugène Mayer a laissé le place vacante dans la manchette de cette feuille, ceux manchettes ne nous donne aucune indication sur le personnage qui permet à des sous-ordre de multiplier à notre encoître les pices insanitaires.

Ce matin, la Lanterne prouve par de nouvelles injures qu'elle connaît le quel est le directeur de ce journal.

En bien nous allons rendre le très grand service au député de la Seine (4^e circonscription de Sceaux), M. Gervais, de prévenir qu'il est soupçonné d'être le directeur actuel de la Lanterne.

Nous lui fournissons l'occasion de déclarer si le soupçon est fondé et si vraiment nous devons le rendre responsable des ignobles injures qui ne relèvent d'aucune polémique, si d'aucune politique, dont cette feuille s'est fait une spécialité.

Que la meute laisse pour une minute la parole au patron.

LE BANQUET DE L'ANNEE

Nous avons annoncé que le roi Edouard, à l'occasion de son couronnement, avait l'intention de faire offrir un repas à 500 000 pauvres de Londres.

Il paraît que la mise en pratique de cette intention ne va pas sans difficultés. Les pauvres sont déjà trouvés, il faudra faire un choix, car il en présente le double du nombre fixé.

Le crédit de 750 000 francs pour le menu est ouvert ; l'argent ne manquera pas plus que les convives.

Mais ce que l'on ne trouve pas, dit un journal anglais, c'est l'implication pour dresser les tables, et il rappelle les difficultés du banquet des maires à Paris.

Comment résoudre celles qui présentent un banquet 50 fois plus considérable ? Il y a bien un moyen très simple, mais tout en assurant un repas aux pauvres il supprimerait le spectacle : ce serait de distribuer aux 500 000 pauvres les 750 000 francs.

POUR LES ELECTIONS

Mgr l'évêque de Vannes a présenté des prières publiques dans toutes les églises de son diocèse, à partir du dimanche de Pâques jusqu'après les élections législatives.

LA JOURNÉE

La Chambre, au début de sa séance d'aujourd'hui, a voté un crédit de 500 000 francs pour le voyage de M. Loubet en Russie.

Elle a ensuite adopté, avec un nouveau texte, la réglementation de l'affichage électoral qui, vendredi, avait permis de perdre une séance entière.

Enfin, une proposition soutenue par le gouvernement, autorisant les candidats aux élections législatives à se présenter à la fois dans deux circonscriptions a été repoussée à l'unanimité de 449 voix contre 89 : M. Brissot devra faire son deuil de son retour à la Chambre.

Aujourd'hui, à 10 heures, suite de l'examen du budget de la guerre. Le Sénat vote un crédit extraordinaire de 500 000 francs pour les frais du voyage de M. Loubet en Russie.

MM. Jules Lemaitre et Dausset ont obtenu, hier, un éclatant succès à Ancy.

Plusieurs milliers d'ouvriers et de cultivateurs ont acclamé le programme de la « Paris française ».

D'autres réunions nationalistes ont eu lieu à Verdun, Rennes, Chartres et Montargis. Enfin, une très importante réunion progressiste, à Gray, a obtenu un plein succès.

La nouvelle de la déclaration collective de la France et de la Russie, en réponse au traité anglo-japonais, a été fort bien accueillie à Béthun.

La Chine était humiliée d'être traitée par les puissances comme si elle était incapable de défendre ses intérêts. La déclaration franco-russe lui semble le veuler des insolences du Japon.

Les membres du gouvernement du Transvaal sont arrivés hier dimanche à Pretoria par train spécial et sous la protection du drapeau parlementaire. — On assure que des négociations pour la paix sont ouvertes.

Notre correspondant particulier de Bruxelles donne des détails intéressants sur les manifestations d'hier soir à Bruxelles par les agitateurs qui revendiquent la révision de la Constitution et le suffrage universel.

Le général belge Honnequin, chargé du service des cartes au ministère de la Guerre, s'est suicidé hier d'un coup de fusil dans la bouche. — On ne connaît pas les raisons de cette triste fin.

La Chambre des députés d'Italie est en vacances jusqu'au 15 avril.

Le roi des Belges, qui était à Paris depuis samedi, en est parti hier pour Biarritz, où il sera quinze jours. — M. Tizac, qui fut pendant longtemps ministre en Hongrie, est mort hier matin, à 78 ans. — L'état de Cecil Rhodes inquiète de plus en plus ses amis. — La crise ministérielle de Bulgarie est close par la formation d'un Cabinet que préside M. Danoff.

LA GRANDE SEMAINE

Votez commémoré la semaine que les chrétiens, à raison des mystères qu'on y célèbre, aiment à appeler la Semaine Sainte, la grande Semaine.

L'Eglise, dans ces jours sacrés, invite tous ses enfants, non seulement à prier et à venir dans les églises écouter la parole de Dieu, mais à accomplir du grand devoir de la réception des sacrements.

Catholiques, écoutez tous la voix de l'Eglise. Que cette semaine soit vraiment pour vous une semaine sainte, et en faisant vos Pâques, adressez au Dieu Sauveur que vous recevez dans l'Eucharistie, d'ardentes supplications pour l'Eglise et la France.

Ainsi vous vous associez efficacement à la « Croisade de prières et de pénitences ».

Chaque paquet de 100 feuilles de la semaine, 0 fr. 25. Paris en sus, 0 fr. 30. Chaque paquet de 100 images en noir de saint Michel avec adresse, 0 fr. 25. Paris en sus, 0 fr. 30. Nous envoyons gratuitement sans demande 10 feuilles de la semaine et une image de saint Michel, à titre de spécimen.

INFORMATIONS DU SOIR

LE MANDAT DE SIX ANS

En ce qui concerne l'extension du mandat législatif à six ans, qui forme une disposition du projet sur les circonscriptions électorales, M. Waldeck-Rousseau déclare que le gouvernement y est favorable ; mais en raison du développement que la discussion de cette question ne manquerait pas de prendre, il ne s'opposera pas à la discussion.

PROMOTION DE GÉNÉRAUX

Le ministre de la Guerre a nommé au Conseil une promotion de généraux. Ce mouvement, qui comprend 6 généraux de division et 6 généraux de brigade, paraîtra dans quelques jours.

LA DATE DES ELECTIONS

La date des élections n'est pas arrêtée définitivement, mais l'intention du gouvernement est toujours de la fixer au 27 avril, si les Chambres peuvent se séparer à la fin de la semaine.

AU CONSEIL D'ÉTAT

Un mouvement est en préparation au Conseil d'Etat et sera publié prochainement. Il a pour point de départ le remplacement de M. Demagny, dont la démission a été prise et qui a donné sa démission de conseiller d'Etat il y a un mois et demi ; pour se consacrer à ses fonctions de secrétaire général du ministère de l'Intérieur.

LA DATE DES ELECTIONS

Ainsi que nous venons de le dire, la date des élections demeure subordonnée à une démission du budget par les deux Chambres, ainsi que des lois indispensables telles que celle sur la modification des circonscriptions électorales. Si, comme on le croit, la Chambre et le Sénat arrivent au vote final de ces diverses lois samedi prochain, 26 mars, les élections seront fixées au 27 avril prochain ; les ballottages auront lieu dans ce cas le 11 mai. Le gouvernement aura tout le temps pour observer les délais légaux.

La période électorale doit être de vingt jours, non compris le jour de la promulgation du décret de convocation et le jour du vote. Il suffira qu'il y ait un décret de convocation le 6 avril au plus tard.

Nous devons ajouter que le gouvernement n'aura pas à intervenir en ce qui concerne le départ de la Chambre.

Cette loi se séparera en vertu de son droit propre, comme elle l'est fait de plusieurs fois, pour les vacances de Pâques.

Ce sera une simple prorogation durant laquelle la session ordinaire continuera à courir légalement.

En fait, la Chambre ne reviendra plus siéger, mais en droit elle laissera, comme cela s'est fait il y a quatre ans, à son président le soin de la convoquer exceptionnellement si quelque cause urgente et impérieuse exigerait sa réunion.

Le 1^{er} juin, la Chambre issue des élections, se réunira de plein droit, sans qu'il soit nécessaire de faire rendre un décret de convocation par le gouvernement.

La session ordinaire de 1902, dont la durée légale minima est de deux mois, ayant commencé le 14 janvier, à pour terme le 14 juin, la nouvelle Chambre siégera donc de plein droit du 1^{er} au 14 juin, pour accomplir le complément de la durée légale de la session.

C'est seulement à partir du 14 juin que le gouvernement pourrait clore la session par décret.

Mais il est certain qu'il n'aura pas de cette faculté et qu'il laissera la Chambre nouvelle siéger au-delà de cette date. Le temps nécessaire pour vérifier les pouvoirs de ses membres et se constituer officiellement par l'élection de son bureau.

Toutefois, cette procédure sera d'ailleurs conforme à ce qui a été fait pour la première fois en 1898 et qui forme aujourd'hui jurisprudence.

Ajoutons, comme dernière remarque, que pendant l'absence de la Chambre, dont l'existence aura pris fin jusqu'à la réunion de la Chambre nouvelle, le Sénat sera libre de siéger seul, s'il

ÉCHOS PARLEMENTAIRES

Le voyage en Russie

L'exposé des motifs du projet de loi portant ouverture d'un crédit de 500 000 francs pour le voyage du président de la République en Russie, est ainsi conçu :

Le 11 septembre dernier, au terme de sa deuxième visite à la France, à son armée et à sa marine, l'empereur Nicolas a tenu à exprimer à M. le président de la République l'impression profonde que lui avaient laissée les manifestations d'affection et de sympathie que lui avaient portées les Français et les Français de son pays et des pouvoirs publics, et que leur avaient fait pressentir les 30 millions de manifestations significatives des Conseils généraux reconnus.

Dans une lettre qu'il lui a adressée, l'empereur Nicolas, invite en ces termes M. le président de la République à venir assurer personnellement de l'assurance de la chaleur avec laquelle la Russie répond au sentiment de la France.

« Sous l'impression douce et profonde de notre inoubliable séjour en France, l'année dernière, nous aimons, l'impératrice et moi, à espérer que le très estimé président de la République française voudra, prochainement, nous procurer le plaisir de le revoir en venant passer quelques jours parmi nous. »

« Il vous sera donné, le pense, de recueillir personnellement sur cette occasion le témoignage unanime des sentiments chaleureux et sincères qui unissent la Russie à la France amie et alliée. »

MM. les généraux Heller, O'Connor, Pannier, de Larbot, Debailles, Fréret, Laplace et Meynier, promoteurs divisionnaires.

MM. les colonels de Larosière, Bonaldi, de Perce, Bonaldi, Devaux, Ouchet, Adry, de l'infanterie.

De Saint-Martin, Monthu-Rochefort, Reverend, Delançois, de la cavalerie.

De Lamoignon et Gourea, de l'artillerie.

Guinet, du génie.

De Baylle et Famin, de l'infanterie coloniale, promoteurs brigadiers.

QUESTIONS PARLEMENTAIRES

Le Conseil s'est occupé des questions à l'ordre du jour des Chambres, notamment de la discussion du budget au Sénat.

QUESTIONS ELECTORALES

M. Waldeck-Rousseau a fait demander à la Commission sénatoriale des propositions électorales votées par la Chambre, de l'entendre demain.

PROMOTION DE GÉNÉRAUX

Le président de la République a signé ce matin une importante promotion de généraux comprenant :

PROMOTION DE GÉNÉRAUX

Le président de la République a signé ce matin une importante promotion de généraux comprenant :

LE CAP 30 MARS

Après une nuit agitée, M. Cecil Rhodes est parti de Londres ce matin, pour se rendre à Capetown, où il s'est réuni à son cabinet ministériel.